

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com
Chammes Tel: 02 43 01 40 65 mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

Novembre 2020 n° 59

Ce journal a été imprimé par nos soins le 26 octobre

COVID 19 message de la préfecture.

Mesdames et Messieurs les maires,

Face à la progression de l'épidémie de Covid-19 dans notre pays, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national à compter du samedi 17 octobre à 0 h.

La situation sanitaire se dégrade en effet partout dans notre pays, y compris dans notre département qui avait pourtant connu une période de stabilisation des principaux indicateurs épidémiologiques.

A l'échelle de la Mayenne :

- le taux d'incidence s'élève au 16 octobre à 100,2 pour 100 000 habitants, soit une augmentation de près de 75 % en deux semaines (57,6 pour 100 000 le 2 octobre, 19 pour 100 000 le 1er septembre) ;

- le taux de positivité atteint 8,2 %, soit 3,4 points de plus que le 2 octobre ;

Aussi, à compter de ce jour et sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a décidé plusieurs mesures qui sont reprises dans la circulaire jointe, dont notamment :

- les **rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique ou dans l'espace public seront interdits sauf exceptions**, notamment pour les manifestations revendicatives ou les cérémonies funéraires.

- le protocole sanitaire dans les bars et restaurants est renforcé et n'autorise désormais que **six convives au maximum par table et 1 mètre entre chaque chaise de tables différentes**.

- **dans les établissements recevant du public debout et itinérant** comme les musées ou les parcs d'attraction, supermarchés, centres commerciaux, une **jauge permettant de garantir 4 m² minimum par personne devra être respectée**.

- dans les établissements recevant du public assis, **un siège devra être laissé libre entre chaque personne ou entre chaque groupe de 6 personnes, au plus**, ayant réservé ensemble.

- Par ailleurs, **à compter du lundi 19 octobre, les événements et rassemblements festifs dans les établissements recevant du public seront interdits**. Dans les salles des fêtes, salles polyvalentes et chapiteaux, l'ensemble des rassemblements qui ne permettent pas le port du masque pendant toute la durée de l'évènement (comme les repas ou les cocktails) sont également proscrits.

Pour ma part, par arrêtés du 17 octobre 2020 joints :

- je reconduis **l'obligation de port du masque dans 137 communes, et en différents évènements et lieux de plein-air** où la fréquentation est importante, s'appuyant sur le décret du 16 octobre publié ce jour au Journal officiel.

- je **suspends également l'autorisation de fermeture tardive** qui avait été **délivrée à quarante débits de boissons dans le département**, leur permettant une ouverture jusqu'à 2 heures.

Une fiche synthétique sur les nouvelles mesures issues du décret du 16 octobre 2020 vous sera transmise dans les prochains jours. Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner. Notre action coordonnée reste essentielle pour prévenir et rompre au plus tôt les chaînes de contamination.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour assurer la bonne mise en œuvre de ces dispositions en communiquant auprès de nos concitoyens.

Très cordialement,



Campagne de recensement

La campagne de recensement de la population 2021 se déroulera du :
Jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021.

Nous recherchons 3 agents recenseurs pour la commune déléguée de Sainte-Suzanne et 1 agent recenseur pour la commune déléguée de Chammes.

Si vous êtes intéressé, merci de transmettre une lettre de motivation à la mairie de Sainte-Suzanne-et-Chammes par courrier postal ou mail avant le **mercredi 18 novembre 2020 dernier délai.**

Adresse mail : contact@ste-suzanne.com



02.43.01.40.10

Horaire d'ouverture de la mairie :

Lundi : fermée. Mardi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Mercredi : fermée. Jeudi : 9h00 à 12h30. Vendredi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Samedi des semaines paires : 9h00 à 12h00



Conseil municipal du 09 octobre 2020

Le conseil municipal s'est réuni pour sa session mensuelle le vendredi 9 octobre 2020 en présence de 16 élus et 3 élus représentés par des pouvoirs.

Plusieurs décisions faisaient partie de l'ordre du Jour, qui ont toutes fait l'objet d'une validation par le conseil :

Demande d'abandon de servitude de passage – parcelle C 742 - chemin des Carriers.

Redevance d'occupation du domaine public – facturation des droits de place à Médiéville.

SbeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe) – désignation d'un élu aux commissions territoriales.

Commission Départementale de l'Aménagement Foncier – désignation d'un élu.

Décision budgétaire modificative concernant les opérations d'investissement.

S'en est suivi un point de situation par commission sur les différentes réalisations en cours au sein de la commune :

Commission bâtiments, voirie, sécurité, espaces verts

Local John Ferremen achèvement des travaux de couverture, reste les menuiseries et la maçonnerie

Bâtiment annexe de la Poste les travaux de couverture sont réalisés, ainsi que la maçonnerie mais les jambages des fenêtres doivent être repris car ils ne répondent pas aux prescriptions de l'architecte conseil des Petites Cités de Caractère.

Il restera ensuite la pose des menuiseries qui sont en cours de fabrication.

Aire de stationnement rue du Petit Rocher (ancien EHPAD) les travaux sont reportés en 2021, d'un commun accord avec l'acquéreur,

Salle socioculturelle : entrée du parking sud et espace propreté – travaux programmés mi-octobre.

Étang des Chauvinières, le curage et les travaux d'envrochement sont en cours.

Résidence de l'Aiguison comprenant des logements pour personnes à mobilité réduite le chantier est bien avancé pour une livraison prévue fin décembre 2020.

Aménagement de la sécurité au carrefour de La Briqueterie, l'acquisition du bâtiment à détruire est effective.

Circulation route de Montsûrs, une étude est en cours en lien avec le Département pour interdire la circulation des poids lourds sur la rue du Petit Rocher, impliquant la traversée de la place Ambroise de Loré.

Commission Urbanisme environnement

Le projet de réfection et réaménagement de la rue de Montsûrs et de la Libération sera un des chantiers importants de la mandature. La commission voirie, urbanisme et environnement va prochainement se réunir pour fixer un ordre de priorité sur les travaux à réaliser, et prendre connaissance de l'avant-projet rue de la Libération/rue de Montsûrs.

Redevance d'occupation du domaine public à l'association Médiéville 53.

Commission communication, festivités, cérémonie, journal municipal

Depuis sa création, il est convenu que l'association Médiéville 53 organise les animations dans la Commune tout au long de l'année et pour des questions logistiques et pratiques, que l'association perçoive les droits de place des exposants (marché de Noël, vide-greniers, ...). Ce faisant, en fin d'année un bilan est réalisé en lien avec l'association. Cette recette de redevance d'occupation du domaine public doit revenir à la collectivité. Pour l'année 2020 la recette s'élève à 174 € correspondant aux droits de place des exposants du Marché de Noël 2019.

Réunion avec les professionnels de santé et les commerçants.

Les premières réunions avec les commerçants et les professionnels de santé vont être mises en place sous réserve des contraintes sanitaires imposées par le gouvernement.

Repas des aînés

M. le Maire annonce que la commune ne pourra, malheureusement pas, organiser le repas des anciens sous la même forme que les années passées en regroupant près de 200 personnes à la salle Fernand Bourdin. Pour autant toute l'équipe municipale souhaite pouvoir offrir à nos aînés un temps convivial lors des fêtes de fin d'année, une solution alternative est en cours d'élaboration qui pourrait se mettre en place avec les restaurants de la commune.

Prochaine réunion de conseil le vendredi 13 novembre à 20h30 à la salle Erve et Charnie, en fonction des règles sanitaires.



Histoire de vie et Patrimoine

Une enquête de l'Insee

du 28 septembre au 31 décembre 2020

Pour vous aider à communiquer autour de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine, l'Insee vous propose cette brève à intégrer par exemple dans votre journal municipal, ou à publier sur le site internet de votre commune. Le visuel est téléchargeable sur notre site : <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>.

Enquête statistique sur l'Histoire de vie et le Patrimoine des ménages



L'Insee réalise, entre le 28 septembre et le 31 décembre 2020, l'enquête statistique sur l'Histoire de vie et le Patrimoine des ménages.

Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts.

Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014-2015 et en 2017-2018. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT de FAÇADES
REVÊTEMENTS de SOLS et MURS

DAVOUST DÉCORS

02 43 01 44 17

12, rue de l'Erve - 53270 Chammes

ADP Elec

David PÉRICHET ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

06 15 67 69 75

david.perichet@adpelec.fr adpelec.fr

53270 SAINTÉ-SUZANNE & CHAMMES

AVIVA

Carol-Marie GOUTELLE

Agent général, à votre service

Toutes assurances pour particuliers et professionnels

Gestion de patrimoine **afer**

Spécialisé en assurances Mutuelle Senior

goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

Anita Rousseau
13 Rue du Coq Hardy
72140 Sillé le Guillaume
C: 02.43.20.22.29 N° ORIAS: 07036363

Laurence Daubigny
22 Rue de Ste Gemmes
53600 Evron
C: 02.43.98.63.49

Maires des différents Plus Beaux Villages de France



L'association des *Plus Beaux Villages de France*, qui compte actuellement 159 villages labellisés, a tenu son Assemblée générale 2020 à Monflanquin (Lot-et-Garonne) du 2 au 4 octobre 2020. Comme après chaque renouvellement des mandats municipaux, il s'est agit de renouveler aussi les différentes instances en tenant compte des résultats des élections municipales, y participaient l'ancien maire de Ste-Suzanne **Jean-Pierre Morteveille** en tant qu'Administrateur sortant et membre du Bureau 2014-2020, ainsi que **Michel Galvane** en tant que Maire de Ste-Suzanne-et-Chammes depuis le 23 mai 2020.

Les instances dirigeantes sont au nombre de 2 : Le Conseil d'Administration et le Bureau.

Le Conseil d'Administration est composé de 19 membres : maires en activité (collège n°1) et anciens maires (collège n°2) ;

Le Bureau, quant à lui, est composé de 14 membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration.

Jean-Pierre Morteveille a été réélu

Administrateur, cette fois au titre du Collège n° 2 (membres qualifiés : anciens maires ne s'étant pas représentés aux élections) pour la durée d'un mandat 2020-2026 non renouvelable (*un seul autre élu y siège à ce titre : Alfred HILGER ancien maire de Mittelbergheim, Alsace*). Il a été désigné également comme membre du nouveau Bureau.

Un nouveau Président a été élu : Alain DI STEFANO, maire de Yèvre-le-Châtel (Loiret), qui remplace Maurice CHABERT ancien maire de Gordes (Vaucluse), Président depuis 1996.

Les instances techniques sont au nombre de 3 : la Commission Qualité, la Commission Développement et la Commission Notoriété.



La Commission Qualité, composée de 28 membres, se réunit 2 fois par an pour classer les villages selon la procédure et les critères définis dans la Charte Qualité, et procède à leur déclassement. Michel GALVANE a été retenu pour siéger dans cette importante Commission, présidée par Claude CENTLIVRE Maire d'Eguisheim (Haut-Rhin).

La Commission Notoriété, composée de 21 membres, propose au Conseil les actions de promotion comme de communication interne et externe de l'Association. Elle est présidée par Yves GARY Maire de Turenne (Corrèze).

La Commission Développement, composée de 21 membres, propose au Conseil les actions visant le développement de l'activité des villages classés. Jean-Pierre MORTEVEILLE a été retenu pour continuer à siéger dans cette Commission présidée par Vanik BERBERIAN, Maire de Gargilesse-Dampierre (Indre), Président des Maires ruraux de France.

Maintenir la place de Sainte-Suzanne parmi les 159 « *Plus Beaux Villages de France* » est vital pour

l'économie et la vie de notre village, qui sera donc jusqu'en 2026 doublement représentée dans les instances de l'association et qui aura à préparer l'audit de renouvellement de son label pour 2023.

Notons que Michel Galvane a proposé que la **Commission Qualité** puisse, l'une de ces prochaines années, **se tenir à Sainte-Suzanne** (qui avait déjà accueilli une Commission Qualité le 24 juin 2011 (voir « *La Voix du Conseil* » n° 38 d'août 2011, page 6) et l'Assemblée Générale des 1-2-3 avril 2016

(voir « *La Voix du Conseil* » n°5 de mai 2016, pages 1-2).

La décision sera prise par le Bureau, en principe 1 an avant.



Si on allait faire un petit tour de poterne

La promenade de la Poterne est indissociable de la vie des Suzannais et aujourd'hui incontournable du circuit touristique de la Cité. Mais savez-vous ce qu'est une poterne ? Et depuis quand ce petit chemin de ronde qui ceinturait les remparts de Sainte-Suzanne est devenu la promenade que l'on connaît aujourd'hui ?

Une poterne est une petite porte dérobée dans la muraille d'une fortification, elle permettait aux habitants et à la garnison d'un château de sortir et de rentrer à l'insu des assiégeants. La nôtre est toujours visible, il s'agit de la Porte de Fer qui doit son nom à la herse qui protégeait la porte. C'était une grille munie de fortes pointes dans sa partie inférieure que l'on pouvait lever et baisser en la coulisant dans les rainures des murs. Regardez attentivement les parois des murs, on y voit encore les rainures. Si vous baissez les yeux au sol vous verrez cette fois le marquage de l'emplacement de l'ancienne barbacane. Une barbacane était une petite fortification en saillie qui protégeait la porte, elle permettait à la garnison de se réunir pour faire des sorties, pour protéger une retraite ou introduire du secours à l'intérieur du château. Et si vous vous placez à l'emplacement de l'ancienne herse en levant les yeux au dessus de vous, vous verrez un "assommoir", un simple trou qui depuis le haut de la porte de Fer permettait d'envoyer pierres, pieux et autres objets lourds et contondants sur la tête des assaillants, s'ils avaient réussi à arriver là...

Quand la forteresse de Sainte-Suzanne a perdu sa vocation militaire, le chemin de ronde est devenu un chemin qu'empruntait la popula-

tion de la ville pour aller puiser l'eau à la fontaine de la Renaudière (en contrebas de la façade sud du château, là où se trouvent aujourd'hui une petite mare et un banc) dite mare au diable ou "mire culs". À la Révolution, le chemin de ronde devient propriété de la commune. Des années plus tard, en 1866, le propriétaire de la butte traversée par la Poterne, demande l'autorisation à la mairie d'élargir le sentier pour en faire une promenade. La municipalité accepte. Bien lui en a pris, puisqu'à sa mort, le propriétaire en question lègue à la commune le droit à l'élargissement. Rappelons que la commune était propriétaire du chemin mais ne pouvait prétendre au droit à l'élargissement. L'histoire ne s'arrête pas là. En 1869, le propriétaire du château revendique son droit au chemin. La commune lui rappelle que

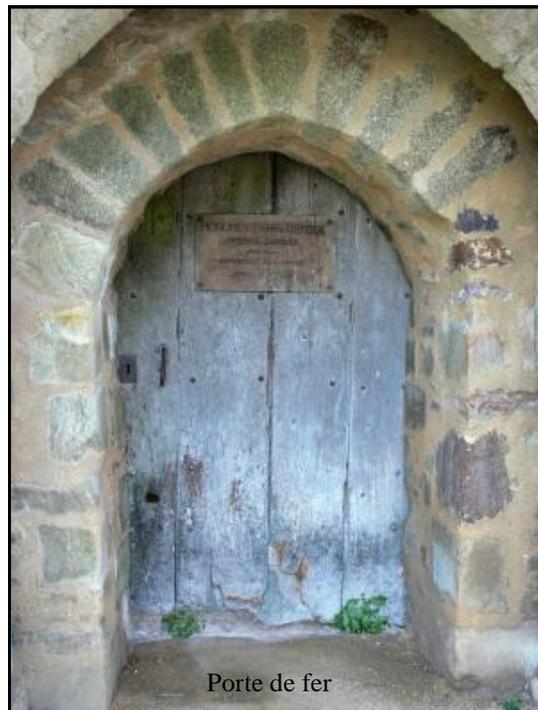
les lois révolutionnaires ont déclaré communaux tous les chemins qui appartenaient autrefois aux seigneurs. La guerre entre le château et la mairie est déclarée et se termine par un procès. En 1870, le tribunal de Première instance de Laval donne son verdict. La commune de Sainte-Suzanne obtient gain de cause et conserve son droit à la propriété du chemin de ronde « élargi ». Reste au Conseil municipal à lui donner un nom, on hésite à le classer comme rue, Promenade de la Ville, ou Boulevard de Ceinture. C'est finalement le Boulevard de Ceinture qui l'emporte. Depuis, le temps a passé, le boulevard de Ceinture a été débaptisé pour devenir la Promenade de la Poterne en souvenir de cette petite porte de secours du Moyen Âge.



La Poterne au début du XXème siècle : les lavandières utilisent les buttes pour sécher le linge



Porte de fer



Porte de fer

Travaux sur l'Erve à Chammes.



Le SBeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe), en concertation avec les propriétaires riverains a aménagé l'ouvrage du bourg de Chammes. Autrefois l'ouvrage permettait l'alimentation du « Grand Moulin », dans les années 1980, le bief a été supprimé et comblé et un barrage à Clapet a été aménagé. Le Moulin est devenu aujourd'hui une maison d'habitation.

Cet ouvrage n'ayant plus d'usage, le Syndicat a proposé aux propriétaires une solution permettant de maintenir de l'eau dans les 2 bras, dans le respect de la réglementation.

Depuis fin Septembre, les travaux ont démarré, les peupliers dangereux ont été démontés et débardés, le déversoir a été supprimé ainsi que les mécanismes.

En concertation avec la Truite de Chammes, différents seuils « naturels » ont été créés afin de diversifier les écoulements et créer des habitats pour le poisson. Ces zones courantes permettent notamment aux espèces comme les Gougeons, le Vairon ou la Loche de se développer.

Ces travaux réalisés par l'entreprise TLTP (Thierry Lemée Travaux Publics) sont pris en charge par le SBeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe), financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Mayenne et la Région Pays de la



Vols de pot catalytique

Loire.
Mesdames et Messieurs les référents de la participation citoyenne,

Je reviens vers vous pour vous demander une grande vigilance concernant des actions que nous retrouvons sur notre territoire. En effet, nous avons constaté un vol de pots catalytiques sur le secteur de ST GERMAIN D'ANXURE. Même si, il ne s'agit que d'un seul vol pour le moment, nous savons que ce type de phénomène peut être sériel, d'autant plus que si le département est relativement peu touché, ce n'est pas le cas pour les départements voisins. Il a été évoqué par la victime la présence d'un fourgon blanc suspect semblant faire du repérage les jours précédents le vol, sans autre précision. Ne pas hésiter à communiquer afin de prévenir votre entourage, voisins, administrés...

C'est ensemble que nous mettrons fin à toutes incivilités et tous ces délits! Merci pour votre vigilance.
En cas d'urgence, composez le 17.

Logement à louer à Chammes

Appartement de 60m² (T2),
Situé 33 rue de l'Erve, rez-de-chaussée.
Loyer 285€ mensuel.

Association Musicale de Sainte-Suzanne (AMSS)

Après un printemps rendu compliqué en raison de l'épidémie du coronavirus, l'association musicale de Sainte Suzanne a su s'adapter, dès le mois de juin, en organisant des répétitions d'un nouveau genre (répétitions en plein air ou dans une grange, fête de la musique sur un terrain privé...). Malgré l'annulation de la quasi-totalité des prestations, nous avons tout de même réussi à jouer le 14 juillet à Bagnoles de l'Orne. L'organisation sanitaire très stricte n'a pas entamé le plaisir de pouvoir rejouer tous ensemble et devant un public....

Les répétitions en intérieur ont maintenant pu reprendre grâce, notamment, à l'accès à la salle Maxime Létard rendu possible par la commune (et nous l'en remercions) afin de respecter la distanciation entre les musiciens. L'objectif est à présent de pouvoir assurer notre concert de Sainte Cécile prévu le 5 et 6 décembre en espérant que les règles sanitaires nous le permettent.



Soirée bavaroise/Oktoberfest

Notre soirée bavaroise/Oktoberfest du mois d'octobre, que nous souhaitons de nouveau organiser, a été finalement annulée en raison des règles sanitaires trop contraignantes.

Cependant, vous pouvez dès à présent réserver votre date pour **2021 : samedi 23 octobre**



Si vous souhaitez nous soutenir « financièrement » (achat de partitions, d'instruments et futurs projets) sachez que nous continuons de vendre des cartons de vin au prix producteur :

34 euros le carton de 6 bouteilles de rosé (St Nicolas de Bourgueil)

36 euros le carton de 6 bouteilles de rouge (St Nicolas de Bourgueil)

Nouveau : 40 euros le carton de 6 bouteilles de rouge « vieilles vignes » (St Nicolas de Bourgueil)

Pensez dès à présent à vos fêtes de fin d'année pour accompagner vos repas ou tout simplement pour offrir 😊

Pour tout achat de carton, vous pouvez passer commande

sur notre site internet : www.amdss.fr

Ou par téléphone au **06 29 10 25 00**.

Souvenir, c'était avant.



Merci des Coëvrans

Merci des Coëvrans, mais merci qui ? La réponse est double. D'abord le personnel médical et soignant des hôpitaux, cliniques, laboratoires, EHPAD ou autres maisons de retraite ayant été en première ligne dans la lutte contre la pandémie qui nous frappe depuis ce printemps. Mais aussi les acteurs du tourisme dans les Coëvrans durement impactés pendant cette crise. L'originalité de la formule est de récompenser en une pierre deux coups les différents protagonistes. Le principe est simple :

Les personnels concernés s'inscrivent en couple (un seul membre doit être soignant)

Un tirage au sort a lieu pour définir les lauréats qui peuvent alors choisir leurs dates et le type de prestation.

Le séjour dans les Coëvrans est gratuit pour les lauréats.

En fonction de la prestation les acteurs concernés sont payés par la 3C

Ainsi les Amis de Sainte-Suzanne dont quasiment toutes les visites de groupes ont été annulées en 2020 se sont engagés à réaliser 8 visites de la cité à l'automne 2020 et 8 au printemps 2021 pour des groupes de 12 personnes ayant choisi le séjour « Gastronomie et Patrimoine » avec des nuits à Beauséjour ou à l'Ermitage à Saulges, le déjeuner du samedi à Beauséjour, la visite de la cité le samedi matin et du Moulin à Papier l'après-midi, le dimanche se passant à Saulges avec le site des grottes et le Moulin de Thévalles.

C'est un coup de pouce pour tous les acteurs du tourisme s'étant engagés avec l'Office de Tourisme de Sainte-Suzanne. Les Coëvrans ont été fortement appréciés.

L'association des Amis de Sainte-Suzanne fonctionne avec les cotisations de ses adhérents mais peut réaliser des projets patrimoniaux avec la commune que par l'argent gagné avec les visites guidées de la cité et des moulins. A titre d'exemple : chapelle Saint-Eutrope à la Croix-Couverte, pile à papier du XVI au musée, enseigne du musée, jardin médiéval...

Merci aux 3 guides s'étant relayés pour ces visites : Bob Marshall, Jean-Claude Chrétien, Vincent Houllière.



Mot du musée



Le musée de l'Auditoire compte dans ses collections quatre bouches à feu et plusieurs boulets de la fin du Moyen Âge, plus précisément datés entre le début du XVe siècle et la fin du XVIe siècle. Le manque de documentation sur leur contexte de découverte (lieu, date d'acquisition, etc.) rend difficile leur interprétation. Même si cela est tentant, en l'absence de ces informations, il n'est pas possible de les rapprocher d'événements historiques s'étant déroulés à Sainte-Suzanne. Ces raccourcis sont d'autant plus hasardeux que ce type d'objets a été très convoité par les collectionneurs du XIXe siècle, et qu'ils ont par conséquent été régulièrement échangés, donnés ou vendus.

La plus emblématique des armes exposées au musée, pour le village, est sans doute la boîte à poudre de veuglaire. Après la Révolution Française, les habitants du village l'ont baptisé Pierrot et s'en servaient pour célébrer chaque année la Fête Nationale. Il s'agit de l'origine, de la partie arrière d'un veuglaire, canon en fer forgé utilisé entre le XIVe et le début du XVIe siècle. La boîte à poudre, sorte de « cartouche rechargeable » contenait la charge et était fermée par un tampon de bois. Le veuglaire était composé d'une deuxième partie, appelée « volée » : long tube dans lequel était introduit le boulet. La volée associée à la boîte à poudre de Sainte-Suzanne a disparu, sans doute réemployée à une époque ultérieure comme cela arrivait fréquemment.

La partie du veuglaire restante a donc été fixée grâce à deux bandes de fer à un madrier de bois. Le tout est monté sur deux roues en bois cerclées de fer, lui donnant ainsi un aspect de petite bombarde.

Suite à un accident survenu en 1996, le Pierrot a cessé de tonner chaque 14 juillet et a pris place au musée. Sont venues se joindre à lui : une couleuvrine au tube octogonale caractéristique de la fin du XVe siècle ; une seconde couleuvrine plus tardive et un fusil de rempart mesurant 2,56 mètres de long.

Pour découvrir ces pièces avant la fermeture annuelle : le musée de l'Auditoire est ouvert jusqu'au 31 octobre, les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h.

Renseignements au 02 43 01 42 65 ou par mail à museeauditoire@gmail.com



Concert Musiques pour tous

Ce dimanche 18 octobre 2020, l'association avait invité **Théotime Gillot**, jeune et brillant pianiste.

Né en 2002, il joue du piano depuis l'âge de 6 ans. Après avoir obtenu le 1^{er} prix du concours national de piano à Mayenne, il y remporte en 2019 le 4^{ème} du concours international. Il étudie au conservatoire national supérieur de Paris depuis 2018 et prépare le concours "Jeune Chopin" le 26 octobre 2020 à Martigny en Suisse. C'est Chopin, son compositeur fétiche, qui lui a fait aimer très tôt le piano.

Après la présentation de Théotime, Jean Foison président de l'association, a cité George Sand qui évoquait Frédéric Chopin par ces mots :

« *Il ne veut pas d'affiche, pas de programme, pas de trop nombreux public. Il ne veut pas qu'on en parle.* »

Ce dimanche, à Sainte-Suzanne, ce sont plutôt les contraintes sanitaires qui ont conduit l'association à limiter en nombre le public et à refuser du monde.

Les heureux élus en ont pleinement profité avec cette succession de morceaux d'une très grande virtuosité :

- ♪ 4 mazurkas opus 17 (Chopin)
- ♪ Étude opus 25 n°5 (Chopin)
- ♪ Sonate n°11 opus 22 (Beethoven)
- ♪ Étude opus 10 n°4 (Chopin)
- ♪ Nocturne opus 21 n°1 (Chopin)
- ♪ Barcarolle opus 60 (Chopin)

À la fin du récital, en guise de félicitations, Jean Foison s'est malicieusement mis à la place du piano qui s'adresserait à Théotime pour lui dire : « Merci beaucoup, il y a longtemps qu'on ne m'avait pas fait aussi bien chanter ! »

En conclusion, rappelons que si **Musiques pour Tous** nous a permis de rencontrer de nombreux talents, c'est aussi parce que l'association s'est investie pour faire connaître Sainte-Suzanne et attirer ainsi ces talents en programmant plusieurs fois au château de Sainte-Suzanne et dans d'autres villes de Mayenne des concerts variés, que ce soit art lyrique, musique de chambre, traditionnelle, jazz...

Sa collaboration avec le conservatoire de Mayenne et l'association **Fortepiano** pour le concours national de piano a eu un impact sur la culture musicale dans notre département.



5 rue des grands jardins
53270 Ste SUZANNE ET CHAMMES
0243697359 / 0611325801
16 place Ambroise de Loré

HARNOIS JM / Valérie
TRAITEUR
jm-harnois@orange.fr

la cabane

AIR NATURE
MOTOCULTURE
LM53

ISEKI

VENTES - RÉPARATIONS - LOCATIONS
Tél. 02 43 37 33 02
Carrefour Louvigné / Argentré - 53210 LOUVIGNÉ

Maryam LANDAIS - 06 27 22 41 68
airnature@orange.fr
site internet : www.airnature.fr

ZABOU'NETTE
Services

TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE

MÉNAGE REPISSAGE REPAS COURSES ADMINISTRATIF SERVICE à la personne

06 74 05 48 15
zabounette53270@gmail.com
Statut n° 429 005 977

Commission environnement

La mise en place de la commission environnement le 12 Septembre dernier a permis une première tranche de travaux d'entretien qui ont été réalisés sous l'égide de la commune avec l'intervention du chantier d'insertion « Vert Avenir ».

Le sous bois du Tertre Ganne sur la partie gauche a été nettoyé des ronciers et autres ajoncs qui prenaient de plus en plus d'ampleur privant les visiteurs d'un cône de vue remarquable sur le promontoire.

La partie la plus importante concerne la reprise en main du versant sud de la Poterne, avec la réouverture du sous bois à partir de la croix rouge, le sentier menant à la Mare au Diable est de nouveau accessible, ce qui est le cas également pour la "Table au Diable".

Dans la continuité les espaces à proximité du jardin Médiéval ont été nettoyés le but étant de conserver, à partir du chemin de la poterne, un cône de vue sur le Grand Moulin.

De leur côté, les employés communaux ont pris en charge la remise en valeur du Calvaire du Chemin des poiriers situé à proximité de la rue du Camp des Anglais.

Une seconde tranche de travaux est proposée par la commission Environnement et sera soumise à l'avis du conseil municipal prochainement.



Poterne sud



Tertre Ganne



Calvaire du chemin des poiriers

Containers semi enterrés de la salle Maxime Létard



À partir de maintenant nous pourrons déposer nos déchets dans les containers semi enterrés et également accéder au tri sélectif sans avoir à salir nos chaussures. La commune a d'abord fait construire un mur de soutènement à Michel Delétang à l'emplacement des pierres. Puis l'entreprise Eurovia a réalisé l'empierrement, pose de bordure, finition par un revêtement en enrobé. L'accès du parking a été également aménagé pour supprimer les dénivellations qui étaient nombreuses, pose de bordure suivi d'un revêtement d'enrobé.

Espérons que maintenant les usagers respecteront et garderont cet emplacement propre et ne déposeront pas de déchets sauvages à leurs proximité.



•Concert : « Dans les pensées de Clara »

Pianiste exceptionnelle née à Leipzig en 1819 et femme du célèbre compositeur Robert Schumann, Clara Schumann a enthousiasmé ses contemporains lors de ses nombreuses tournées en Europe. Lors de ce récital théâtral composé d'une dizaine de morceaux (Schumann, Brahms, Mendelssohn, Liszt, ...), Clara Schumann se souvient des moments forts de sa vie, de ses grands bonheurs ou de ses chagrins.

Avec Geneviève Brett, Valérie Guérin-Descouturelle (piano), Célestin Guérin (trompettes) et Coline Richard (flûte)

Avec l'Association « Musique à voir »

Dimanche 1^{er} novembre à 15h

Grande salle du CIAP

Places limitées

Entrée libre



•Journée : « Parcours-jeux au CIAP »

À l'occasion d'une journée spécifique dédiée aux nombreux livrets-jeux de découverte du CIAP, un médiateur se tient à disposition du jeune public et plus largement des familles. Il présente l'offre des parcours adaptés à l'âge et aux centres d'intérêt des visiteurs puis expose les consignes de jeu. En fin de parcours, quelques petites surprises récompensent l'ensemble des participants.

Dimanche 8 novembre de 10h à 17h

CIAP

Tarif : entrée du CIAP



• Visite thématique du CIAP : « Voyage en Mayenne, le territoire en 10 cartes postales »

Un visiteur séjournant en Mayenne a adressé au CIAP dix cartes postales relatant son itinéraire touristique sur des lieux emblématiques du département. Les cartes postales annotées de ses impressions sont accompagnées de questionnements énigmatiques sur l'histoire des sites visités. En compagnie du public, le médiateur répond à ces interrogations et retrace les principales caractéristiques de la Mayenne grâce à ces dix sites emblématiques.

Dimanche 15 novembre

Tarifs : entrée du CIAP + 2€

Places limitées

Sur réservation au 02 43 58 13 00



• Visite adaptée : « Le CIAP dans tous les sens »

Dans le cadre de l'opération régionale « Le mois Culture pour tous », le château de Sainte-Suzanne propose à destination de tous les publics une approche sensible des salles du Centre d'interprétation.

[Un médiateur accompagne les participants pour un parcours qui associe expériences tactiles d'objets archéologiques, identification sonore d'animaux et découverte insolite de certains aspects de monuments mayennais.](#)

CIAP

Dimanche 22 novembre à 15h30

Places limitées

Tarif : entrée du CIAP + 2€

Assemblées Générales

Assemblée Générale de l'association des Amis de Sainte-Suzanne, le samedi 14 novembre 2020 à 17h00, salle Fernand Bourdin, cette réunion sera suivie d'un diner au restaurant Beauséjour.

Assemblée Générale de l'association Médiéville 53 se tiendra le samedi 21 novembre à partir de 15h00, salle Fernand Bourdin, cette réunion se terminera par un pot de l'amitié.

Ces réunions pourront être annulées en fonction des règles sanitaires qui sont souvent modifiées et durcies.

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint **un tableau récapitulatif** (à afficher) de nos sorties nocturnes de recherche et de capture de **Bécasse des Bois** réalisées à l'aide d'une source lumineuse au cours de l'hiver 2020-2021.

Ces sorties s'effectueront à l'intérieur du créneau horaire **19 heures - 2 heures du matin**. Les brigades de gendarmerie concernées ainsi que la Directrice Départementale des Territoires de la Mayenne en sont également informés.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire le nécessaire auprès des habitants de votre commune afin de les informer (affichage en mairie).

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires dont vous auriez besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Fédération, Y. MOULIERE

Tableau récapitulatif des SORTIES NOCTURNES

COMMUNES PROSPECTEES	DATES
Chailland } Placé } Vautorte }	13 novembre 7 décembre 11 décembre
Saint Léger } Livet } Saint Christophe du Luat } Montsûrs } Sainte Suzanne }	9 novembre 8 décembre 21 décembre
Vimarcé } Saint Georges sur Erve } Sainte Gemmes le Robert }	12 novembre 9 décembre 22 décembre
La Brûlatte } Saint Pierre la Cour } Loiron } Olivet } Ahuillé }	20 novembre 10 décembre 23 décembre